

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix  
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

**Délibération n° BS-2023/15**

**Objet : Vigie-chiro et inventaire des chiroptères dans le bâti**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
BURLET Céline	
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 39  
 Exprimés (en voix): 39  
 Pour : 39  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Vigie-chiro et inventaire des chiroptères dans le bâti

### CONTEXTE

Les Chiroptères (Chauves-souris) constituent un groupe diversifié, comprenant des animaux très spécialisés alors que d'autres sont plus généralistes. Ces espèces sont de bons bio-indicateurs de la qualité des milieux. En France, l'état des populations est divers selon les espèces, et traduit un état de nos paysages et de la gestion des milieux. En Chartreuse, la richesse se révèle être exceptionnelle avec au moins 26 espèces présentes. Neuf espèces de Chauves-souris sont classées prioritaires en termes de conservation pour le territoire. La concertation autour du plan d'action en faveur des espèces et habitats prioritaires a mis en avant un manque de connaissances à combler sur ce groupe. Afin de mieux connaître et surtout de suivre l'évolution des populations de ces Chiroptères à l'échelle du Parc, il apparaît nécessaire, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie biodiversité, de mettre en place un suivi sur le long terme de ce groupe (au regard du nombre d'espèces concernées et classées prioritaires).

### DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'objectif de la mission est double : mettre en place un suivi temporel des chiroptères (espèces prioritaires) sur le long terme et poursuivre l'acquisition des connaissances à travers un inventaire des chiroptères dans le patrimoine bâti.

Le suivi sur le long terme prend place au sein du programme national Vigie-Chiro porté par la Muséum national d'Histoire naturelle. 2 détecteurs d'ultrasons seront positionnés sur deux placettes d'altitude (une en milieu ouvert pâturé, l'autre en pelouse sommitale), 2 nuits par an.

Dans le cadre des prospections à la recherche de colonies dans le bâti, des recherches seront faites à proximité immédiate de la forêt domaniale de Grande Chartreuse : haberts, monastères/couvent, ponts, tunnels et bâtiments communaux (églises, chapelles, greniers...).

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Etude Chiroptères	4 800,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	960,00 €	20%
		DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	3 840,00 €	80%
TOTAL	4 800,00 €	TOTAL	4 800,00 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **05 JUL. 2023**

